

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 11 DECEMBRE 2008 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : M. Thomas PERTUY (Knutange)

**ACCEPTE** l'ajout de deux points supplémentaires et d'une motion

**INSTALLE** trois nouveaux délégués complémentaires représentant la ville de Hayange : Mme CHINI, Mme IORIO et M. MARICHY.

**ELIT** les représentants de la ville d'Hayange au sein des commissions consultatives : Mme CHINI et M. MARICHY au sein de la commission « Environnement et Ecologie Urbaine » et Mme IORIO au sein de la commission « Animation Patrimoniale et Gestion d'Equipements ».

**ELIT** Mme MIDON comme représentante de la ville d'Hayange au sein de la commission consultative des services publics locaux.

**ELIT** M. Jean-Claude SCHAAF en qualité d'assesseur au sein du bureau du conseil de communauté.

**DESIGNE** MM. Philippe DAVID, Patrisse MONTI et Mlle Emilie POJER en qualité de délégué de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de ATMO Lorraine-Nord.

**RETIRE** les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives aux résultats des commissions d'appel d'offres d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

**VOTE** le budget pour l'exercice 2009 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations, **VOTE** le budget général pour l'exercice 2009 de la communauté d'agglomération lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour la section de fonctionnement à 40 151 222 € et la section d'investissement à 13 740 245 €, **VOTE** les crédits prévus au budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les subventions dont détail dans le document budgétaire, **DECIDE** d'amortir en un an les subventions d'équipement versées en 2008, dont le détail figure dans le document budgétaire, **VOTE** un taux de TEOM de 9,07 % et **VOTE** un produit de fiscalité additionnelle de 1,4 million d'euros.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement d'une étude de pollution sur les friches de l'ancienne gare de triage à Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude, **VOTE** les crédits correspondants et **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention.

**APPROUVE** le dossier de réalisation sur la ZAC « Les vieilles Vignes » présenté avec le programme des équipements publics, le programme global des constructions, les modalités prévisionnelles de financement, l'étude d'impact complétée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes dans le cadre de l'aménagement et l'assainissement de la ZAC les Vieilles Vignes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement d'une étude de desserte en très haut débit de la zone d'activités « Les Vieilles Vignes » et du site de Trans Fensch à Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude, **VOTE** les crédits correspondants et **ACCEPTTE** de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement pour les travaux de desserte en fibre optique de la zone d'activités « Les vieilles Vignes » et du site de Trans Fensch à Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation des travaux, **VOTE** les crédits correspondants et **ACCEPTTE** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention,

**APPROUVE** l'esquisse d'aménagement de la partie nord du parc d'activités « Sainte Agathe » telle que présentée et **AUTORISE** la réalisation technique de cette esquisse avant-projet.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement des travaux de mise en voirie définitive sur la parc d'activités « Sainte Agathe », **AUTORISE** le Président ou son représentant à reverser les sommes perçues par la communauté d'agglomération à l'aménageur Sebl et **ACCEPTTE** que l'aménageur SEBL prenne en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement des travaux de désenclavement de la partie nord du parc d'activités « Sainte Agathe », **AUTORISE** le Président ou son représentant à reverser les sommes perçues par la communauté d'agglomération à l'aménageur SEBL et **ACCEPTTE** que l'aménageur SEBL prenne en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement pour la réalisation d'une aire de retournement sur la rue Carnot, **AUTORISE** le Président ou son représentant à reverser les sommes perçues par la communauté d'agglomération à l'aménageur SEBL, **ACCEPTTE** que l'aménageur SEBL prenne en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

**APPROUVE** l'esquisse d'aménagement de la partie sud de la ZAC de La Feltière telle que présentée et **AUTORISE** la réalisation technique de cette esquisse avant-projet.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement des travaux de désenclavement d'une zone de 12 hectares sur le parc d'activités « La Feltière », **AUTORISE** le Président ou son représentant à reverser les sommes perçues par la communauté d'agglomération à l'aménageur SEBL et **ACCEPTTE** que l'aménageur SEBL prenne en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

**DECIDE** de rembourser les frais réellement engagés par M. GUERQUIN, dans le cadre de son déplacement à LILLE les 18 et 19 décembre 2008 pour la réunion de coordination nationale des conseils de développement.

**FIXE** à 3000 € le seuil de biens de faible valeur (dans le cadre de l'amortissement des immobilisations), **FIXE** les durées d'amortissement et **ANNULE** les délibérations précédentes mentionnées.

**VOTE** une subvention de 58 000 € à l'Amicale du Personnel et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2008 pour le marché relatif à l'approvisionnement en carburant pour les véhicules légers et les poids lourds dans et hors agglomération du val de Fensch avec cartes et accessoires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre et le 4 décembre 2008 pour la marché de prestations de services d'assurances et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : prestations de services d'assurances pour l'opération centre aquatique d'Hayange – Lot 1 : assurance « tous risques chantier » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange – lot 9 : peinture ravalement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 1 « aménagement à Fontoy » - lot 1 : protection et modification d'ouvrages et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 2 « aménagement à Knutange » - lot 1 : reprise de maçonnerie et protection des berges et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 2 « aménagement à Knutange » - lot 2 : traitement de la végétation et aménagement des berges et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 3 « aménagement à Hayange et Serémange » - lot 1 : suppression et modification d'ouvrages et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 3 « aménagement à Hayange et Serémange » - lot 2 : traitement de la végétation et aménagement des berges et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 4 « aménagement à Florange » - lot 1 : démolition

et modification d'ouvrages et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 : pour l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 4 « aménagement à Florange » - lot 2 : traitement de la végétation et aménagement des berges et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ELIT** : M. René GORI, M. Clément ARNOULD, M. Patrisse MONTI, Mme Marie-Thérèse MIDON et M. Serge JURCZAK membres titulaires du jury, **ELIT** : M. Mario MORENA, Mme Lucie KOCEVAR, M. Guy KIEFER, M. Lionel PIERRAT et M. Vito LARICCHIUTA membres suppléants du jury et **AUTORISE** le président du jury à désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet sans que le nombre de ces personnalités ne puisse excéder cinq.

**VOTE** une subvention de 90 000 € à l'Association d'Intervention Sociale de la Fensch (AISF) et **AUTORISE** : le Président ou son représentant à verser la subvention de 90 000 euros à l'AISF.

**DONNE** : leur accord sur la mise en place d'un Programme d'intérêt général « habitat dégradé », **AUTORISE** : le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'intervention, **AUTORISE** : le Président, ou son représentant, à lancer la consultation pour le suivi-animation du PIG « habitat dégradé » et **AUTORISE** : le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions accordées par l'ANAH pour le suivi-animation du PIG « habitat dégradé ».

**APPROUVE** le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la future aire d'accueil de passage des gens du voyage sur la ZAC de la Paix ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à engager la procédure de mise en concurrence pour désigner un délégataire ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ELIT** : M. René GORI, M. Clément ARNOULD, M. Patrisse MONTI, Mme Marie-Thérèse MIDON et M. Daniel PRISCAL membres titulaires de la commission d'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation de service public pour la gestion de la future aire d'accueil de passage des gens du voyage sur la ZAC de la Paix et **ELIT** : M. Mario MORENA, Mme Lucie KOCEVAR, M. Guy KIEFER, M. Lionel PIERRAT et M. Vito LARICCHIUTA membres suppléants de la commission d'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation de service public pour la gestion de la future aire d'accueil de passage des gens du voyage sur la ZAC de la Paix.

**SUPPRIME** la régie de recettes relative à l'encaissement des droits d'entrée pour l'accès au Parc du Haut-Fourneau U4 et la vente des produits dérivés.

**VOTE** une subvention d'un montant de 5000€ à l'association MECILOR pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'association MECILOR une convention de partenariat et de subventionnement pour l'année 2009.

**APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention 2009-2011 avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 150 000 euros par an pour la période triennale 2009-2011.

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme du Val de Fensch, **FIXE** le montant annuel de la redevance à 1500 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention susmentionnée et les pièces afférentes.

**ACCORDE** la mise à disposition gracieuse d'un bureau au rez-de-chaussée du poste de garde sur le site du haut-fourneau U4 à Uckange à l'association « assolatelier », **ACCORDE** une subvention de 5000€ à l'association « assolatelier » au titre de l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'association « assolatelier » une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2009.

**VOTE** une subvention d'un montant de 18 000 € pour l'année 2009 à l'association « Polar sur la ville »; **APPROUVE** la convention d'objectifs 2009 entre l'association « Polar sur la ville » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange, **PREND** en charge les travaux de remplacement à l'identique de la couverture du clocher de l'église à hauteur de 100 % du montant global soit 85 432,79 € TTC (selon les modalités du marché) **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux, **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander des subventions auprès du Conseil général de la Moselle, **APPROUVE** la convention relative à la participation du conseil de fabrique d'Algrange pour les travaux de remplacement à l'identique de la couverture du clocher de l'église et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le conseil de fabrique.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Algrange, **PREND** en charge les travaux de remplacement de deux volets au presbytère à hauteur de 100 % du montant global soit 795,34 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **PREND** en charge les travaux de rénovation des vitraux de la chapelle de Budange à hauteur de 100 % du montant global soit 9 376,64 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Florange, **PREND** en charge les travaux de mise en conformité des installations électriques à l'église Sainte-Agathe à hauteur de 100 % du montant global soit 27 717,30 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, **PREND** en charge les travaux de remplacement de la chaudière de la sacristie y compris la mise en conformité de la chaufferie et le remplacement d'un radiateur à hauteur de 100 % du montant global soit 14 293,28 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **PREND** en charge les travaux d'aménagement de la crypte de l'église à hauteur de 100 % du montant global soit 17 679,27 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **PREND** en charge les travaux de maçonnerie et de peinture à l'église ainsi que des travaux de remplacement de douze fenêtres au presbytère à hauteur de 100 % du montant global soit 17 494,43 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

**DECIDE** la prise en charge des frais réels de déplacement, d'hébergement et de repas liés au déplacement au Centre de communication de l'Ouest à Nantes pour la remise du Grand Prix Cap Com pour l'exposition « Femmes au pays du fer – Regards croisés ».

**VOTE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 100.000 € pour l'année 2009 à l'association PAVÉ ; **APPROUVE** la convention d'objectifs 2009 entre l'association PAVÉ et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

**DELEGUE** au bureau les décisions relatives aux commissions d'appel d'offres, d'une part, et la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget, d'autre part.

**VOTE** une motion concernant le nouveau plan de suppression d'emplois en France annoncé par le groupe Arcelor Mittal.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.**

**HAYANGE, le 22 janvier 2009**  
**Le Président**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents :** Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, LEHAINE MIDON, POJER, et WAX  
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, STEINER et TARILLON

M. HEYERT arrive à 19H10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
Mme KOCEVAR arrive à 19H12 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations  
M. ARNOULD arrive à 19H15 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
Mlle POJER arrive à 19H22 et participe au vote du Budget Primitif (n° 2008-152) et à toutes les délibérations suivantes  
Mme FICARRA arrive à 19H30 et participe au vote du Budget Primitif (n° 2008-152) et à toutes les délibérations suivantes  
M. PIERRAT arrive à 19H50 et participe au vote du Budget Primitif (n° 2008-152) et à toutes les délibérations suivantes  
M. STEINER arrive à 20H, reprend la procuration donnée à M. LIEBGOTT, puis participe au vote du Budget Primitif (n° 2008-152) et à toutes les délibérations suivantes  
Mlle LEHAINE quitte la séance à 20 H50, donne procuration à M. LOGNON et ne participe pas au vote des délibérations à partir du n°2008-167A

**Etaient absents :** M. DERDAB,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration :** Mmes TORRI, MANCHETTE et WALDUNG, MM. BEAUQUEL, MARICHY, PHILIPPS et SCHWARTZ,